



ALGERIE TELECOM EPE – SPA RCN°02B18083

Capital social de 115.000.000.000 de DA

Siège sociale RN 11°05, Cinq maisons, Mohammedia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle des télécommunications
D'Ain-Ternouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf: AD/OT- 44/SDTO/DRA/CRU /AS/ 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETS MEZOJAGHI OMAR
CITE 651 ILOT N°13 BERMADIA
RELIZANE

Objet: Mise en demeure N°2 avant la résiliation.

Objet: Travaux d'axe ODN.

Site: Cite DIAR RIH THUN BENT ISAF.

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°12/2021 reconduction N°08/2022 ayant l'objet travaux de remplacement et de développement du réseau de distribution ODN.

- Vu l'ordre de service N°93 Du 06/11/2022 de démarrage des travaux notifié par le gérant le même jour.

- Vu Le PV d'ouverture de chantier daté le 08/11/2022.

- Vu l'article 12 du contrat à commande d'adhésion N°12/2021 reconduction N°08/2022 ; relatif au délai d'exécution contractuel fixé à soixante (60) jours.

- Considérant que le délai d'exécution est consommé à 80%, et les travaux sont pas encours entamés ; suite aux deux rapports envoyés par le directeur du CMP le 27/11/2022 et du 27/11/2022.

- Vu l'article N°34 du contrat à commande d'adhésion N°12/2021 reconduction N°08/2022 ; relatif à la résiliation.

- Vu l'envoi de la première mise en demeure en date du 29/11/2022 ; qui reste sans réponse à ce jour.

De ce qui précède :

L'entreprise MEIC UAGHI OMAR Représenté par son gérant est mise en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation du contrat à commande d'adhésion ; dans un délai de 08 jours à compter de la date de la réception de la dite mise en demeure par une lettre recommandé avec accusé de réception et la publication sur site WEB d'Algérie télécom.

- Exécuter les travaux dans les plus brefs délais et livrer le projet dans le délai contractuel.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain Ternouchent, le 27/12/2022
Directeur opérationnel